

SYNTHÈSE

RAPPORT ET BOÎTE À OUTILS
SUR LES MODALITÉS PRATIQUES DE RÉDUCTION DES COÛTS
LIÉS AU PRÊT ET A L'EMPRUNT DES BIENS CULTURELS
ENTRE ÉTATS-MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNEGROUPE DE TRAVAIL COMPOSÉ D'EXPERTS DES ÉTATS MEMBRES
SUR LA MOBILITÉ DES COLLECTIONS
(MÉTHODE OUVERTE DE COORDINATION)

1 | Introduction

Les musées ont une longue tradition de partage du patrimoine culturel dont ils sont les dépositaires, tant entre eux qu'avec d'autres institutions. Le prêt d'objets entre musées est l'une de leurs missions principales. La question des collections muséales et de leur utilisation au sein de l'Union européenne figure en bonne place sur l'agenda de l'UE depuis le début de l'année 2000. Cela s'est traduit par la mise en place d'un certain nombre de projets, l'organisation d'événements et d'autres initiatives. L'objectif principal est de lever les nombreux obstacles à la coopération entre musées et d'encourager la mobilité des collections. La richesse et la variété des collections des musées des 27 États membres méritent d'être mises en valeur auprès du public. Il s'agit de promouvoir le partage du patrimoine culturel européen et de susciter un sentiment d'appartenance à un espace culturel européen commun.

2 | Cadre du rapport et de la boîte à outils

Le présent rapport et la boîte à outils afférente sont le résultat du travail effectué par le **Groupe de travail sur la mobilité des collections**, créé en mars 2011 dans le cadre du **Plan de travail du Conseil en faveur de la culture 2011-2014**,¹ mettant en œuvre l'**Agenda européen de la culture**². Le Plan de travail du Conseil a déterminé un nouvel axe d'action prioritaire, dit «patrimoine culturel, en ce compris la mobilité des collections».

Le groupe a travaillé selon la **Méthode ouverte de coordination (MOC)**. La MOC est une forme de coopération volontaire entre les États membres de l'UE, conçue pour améliorer le processus d'élaboration des politiques et la coopération structurée par l'organisation d'échanges des bonnes pratiques. Cette méthode a été étendue au domaine de la culture en 2008, conformément à la recommandation formulée par la Commission européenne dans l'Agenda européen de la culture (2007).

Le groupe de travail actuel s'est appuyé sur les avancées du groupe de travail précédent dans le domaine de la mobilité des collections et des activités des musées, qui était un groupe créé par le Plan de travail Culture 2008-2010 du Conseil et qui a produit divers rapports sur les garanties des États, les prêts de longue durée, l'immunité de saisie et la prévention du vol ou du trafic³.



L'objectif du groupe, présidé conjointement par Hillary Bauer (UK) et Rosanna Binacchi (IT), était d'identifier les bonnes pratiques concernant tous les domaines ayant trait à la mobilité des collections et de produire une boîte à outils offrant des conseils pratiques aux autorités nationales et aux responsables de musées. Des experts issus de 25 États membres ont pris part à ce groupe MOC et des centaines de professionnels de toute l'Europe ont participé et contribué à ses travaux.

3 | Une mobilité accrue des collections: quatre défis clés

Les réflexions du groupe ont porté sur quatre questions clés, organisées en sous-groupes thématiques:

1. améliorer et étendre **les garanties d'Etat** et les engagements de responsabilité partagée, au niveau des États membres;
2. améliorer **les processus d'estimation** des œuvres d'art et des biens culturels et les systèmes/mécanismes d'estimation aux fins d'indemnisation (et de mise en œuvre de la responsabilité partagée);
3. simplifier et améliorer le processus d'**évaluation des risques** à l'occasion des prêts et emprunts;
4. rendre **les procédures** de transport plus sûres et moins chères.

Le rapport et la boîte à outils définitifs sur les modalités pratiques de réduction des coûts liés au prêt et à l'emprunt d'objets culturels entre États membres de l'Union européenne a été finalisé en septembre 2012.

4 | Recommandations du rapport

Recommandations aux institutions européennes:

- envisager la création d'un comité permanent composé d'experts des États membres sur la mobilité des collections ayant pour mission de contrôler la mise en œuvre des recommandations du rapport et l'utilisation de la boîte à outils, et trouver des moyens pour garantir la mise à jour des informations;
- s'assurer que le budget des futurs programmes pour la culture tienne bien compte des musées et favorise l'accès au patrimoine européen grâce à une multiplication des prêts et emprunts d'œuvres;
- examiner certaines pratiques potentiellement anticoncurrentielles parmi les quelques opérateurs spécialisés dans le transport d'œuvres d'art afin de réduire les coûts de transport; et
- faciliter et encourager des programmes d'échange entre musées pour les professionnels des musées sur le modèle du programme Erasmus, et notamment pour les conservateurs et autres membres du personnel impliqués directement dans l'opération de prêt.

Recommandations aux États membres:

- mettre en place une garantie d'État financée par les autorités et prévoyant une série d'inspections de sécurité sévères de tous les sites et de tous les processus impliqués dans le prêt et l'emprunt d'objets culturels;
- persuader tous les emprunteurs et les prêteurs d'utiliser cette garantie et empêcher tout comportement anticoncurrentiel de la part de certains assureurs commerciaux qui n'hésitent pas à dénigrer la garantie offerte par l'État en affirmant par exemple que les autorités n'indemnisent pas rapidement en cas de demande justifiée;

- lorsque la garantie de l'État n'est pas disponible, envisager une responsabilité partagée entre prêteurs et emprunteurs réguliers;
- établir et appliquer des procédures d'évaluation des risques qui seront bien comprises;
- établir et appliquer des normes et des procédures d'estimation communes dans l'objectif d'éviter toute inflation non nécessaire de la valeur;
- établir et utiliser autant de formulaires et de documents normés et acceptés internationalement que possible; et
- encourager les musées dans leur effort de création d'un registre national des organisations réunissant tous les professionnels en charge du contrôle des objets d'art entrant et sortant des musées en vue d'envisager les problèmes communs et les exemples de meilleures pratiques.

Recommandations aux professionnels des musées:

- se tenir au courant des dernières évolutions, prendre part aux activités des réseaux du secteur et se tenir informés des sources d'information les plus pertinentes;
- éviter la conclusion de contrats avec des entreprises offrant des avantages qui n'ont pas de lien direct avec le service réellement fourni ou qui créent un désavantage sérieux pour un autre opérateur du marché.

À tous les niveaux:

- encourager les professionnels des musées (ainsi que les représentants des autorités) à créer et entretenir des relations de personne à personne, la confiance étant l'un des principaux facteurs de succès des opérations de prêt et d'emprunt de collections;
- informer et former les professionnels des musées grâce à l'organisation régulière de séminaires et à la distribution d'une documentation spécialisée à l'échelon national;
- mettre en place des programmes d'échange (type Erasmus) entre les musées pour les professionnels des musées directement impliqués dans la gestion des opérations de prêt;
- désigner un interlocuteur au sein d'un musée en particulier, auquel tous les professionnels des musées d'autres États membres à l'échelon national pourront s'adresser en cas de question;
- désigner une organisation nationale des musées ou un musée en particulier en charge d'organiser des sessions de formation pratique pour les professionnels des musées à l'échelon national;
- intégrer le processus de prêt/emprunt d'objets d'art dans les cursus universitaire destinés aux futurs professionnels des musées (par exemple, des cours de muséologie).

Les recommandations pour l'avenir:

- créer des points de contact nationaux chargés de recueillir les expériences et mettre à disposition des plateformes à l'échelon national pour partager les savoir-faire et rechercher des solutions aux problèmes relevés;
- ces points de contact devront s'assurer que les interrogations et problématiques seront soulevées au niveau de l'UE.

5 | Boîte à outils concernant les modalités pratiques devant permettre de réduire les coûts liés au prêt et à l'emprunt d'objets culturels entre États membres de l'Union européenne

La **boîte à outils pour la mobilité des collections** fournit aux professionnels des musées des lignes directrices, des listes des points à vérifier, des fiches et des liens vers des sources d'informations pratiques qui peuvent être utiles lors d'une opération de prêt ou d'emprunt.

Elle fournit également des lignes directrices à destination des États membres en vue de promouvoir la mobilité des collections (et de réduire de manière significative les coûts globaux) et propose les modalités d'une garantie d'État ainsi qu'une liste des points que ce projet de garantie doit stipuler.

Aux fins de bonne compréhension du vocabulaire employé dans les opérations de prêt et d'emprunt d'objets d'art, un **glossaire des termes** a été élaboré en quatre langues: l'allemand, l'anglais, le français et l'italien.

La boîte à outils contient les éléments suivants:

- lignes directrices pour la création d'une garantie d'État;
- lignes directrices pour une responsabilité partagée;
- liste des points à vérifier pour l'estimation;
- lignes directrices pour l'évaluation des risques;
- meilleures pratiques pour l'évaluation des risques;
- meilleures pratiques pour réduire les coûts de transport;
- glossaire des termes en allemand, anglais, français et italien.

1 Proposé par la Commission européenne en mai 2007 et adopté par le Conseil de l'Union européenne en novembre 2007: <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2007:287:0001:0004:FR:PDF>

2 http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/educ/117795.pdf

3 Voir le rapport de synthèse: http://ec.europa.eu/culture/documents/omc_mobility_collections_reportrome_07_10.pdf et les rapports thématiques: http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/policy-documents/omc-working-groups_fr.htm

Le **rapport** et la **boîte à outils** sont disponibles sur le site Internet suivant:
http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/policy-documents/omc-working-groups_fr.htm

Présidence conjointe du Groupe de travail MOC sur la mobilité des collections:

Hillary Bauer (UK); e-mail: hillarybauer@hotmail.com

et

Rosanna Binacchi (Italie); e-mail: rosanna.binacchi@beniculturali.it

Commission européenne

Direction générale Éducation & culture

Direction D Culture & médias

Unité D1 – Politique culturelle, diversité et dialogue interculturel

E-mail: EAC-UNITE-D1@ec.europa.eu